

Avril à Juin 2026



Le **T**raîne BUISSONS

Bulletin de Nature 18, Association d'étude et de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher



ZOOM
sur le groupe
papillons (p.6)

A la recherche de la Loutre
d'Europe dans le Cher (p.10)

Judicieux d'investir dans
l'énergie solaire ? (p.12)

Dossier Blaireau (p.16)



Nature 18

SOMMAIRE

Le mot de la présidente	p.3
Des nouvelles de l'équipe.....	p.4
Participer à l'observation des cours d'eau	p.5
ZOOM sur le groupe papillons	p.6
Assemblée générale, un temps fort au coeur de la vie associative	p.8
A la recherche de la Loutre d'Europe dans le Cher	p.10
Judicieux d'investir dans l'énergie solaire : un exemple de réalisation	p.12
Avis de Nature I8 sur le photovoltaïque au sol	p.14
Dossier Blaireau : tous pour le Blaireau avec Nature I8 !	p.16
Suite dossier ESOD du numéro de janvier	p.20
Petite flore de printemps	p.22
A l'ombre des soleils	p.24
Les anciennes carrières de Saint-Florent	p.25
Conseils lecture	p.27
Le coin des Naturalist	p.29
Les temps forts de 2026	p.32



Naturalist

L'appli^{par}
nature

Télécharger
l'application



Le mot de la présidente

Rapport moral Assemblée Générale 2026



Nature 18 est heureuse de vous accueillir lors de ce moment fédérateur qu'est notre Assemblée générale. Nous avons aujourd'hui 56 ans.

Quelques changements au niveau de notre équipe salariée, Audrey est partie en février pour poursuivre

son chemin professionnel en créant sa micro-entreprise sur la conception de jeux ludiques pour l'animation nature et se rapprocher du Limousin.

Cela a permis l'arrivée d'Emilie qui a fêté sa première année à Nature 18 et qui apporte son dynamisme et son envie de partage.

Elodie, après de longues années à Nature 18, est partie en juin pour voir de nouveaux horizons.

Alexis l'a remplacée depuis juin et a pris pleinement ses marques pour développer la communication à Nature 18.

Vous le saviez certainement, et en toute transparence, nous vous informons de la suite de la procédure aux prud'hommes nous opposant à un ancien salarié. L'arrêt de la Cour d'Appel a été rendu : il est démontré que le salarié a eu, je cite « une attitude irrespectueuse, déloyale, agressive et empreinte d'insubordination », ce qui caractérise une « faute grave dès lors que leur accumulation ne permettait plus de le maintenir au sein de l'association ». Aucune condamnation n'a donc été retenue envers Nature 18.

Humainement, il est toujours compliqué d'en arriver à cette situation mais nous sommes soulagés que « cet épisode » se termine.

Nous pouvons maintenant nous projeter vers l'avenir avec une équipe dynamique, volontaire, motivée et compétente et avec l'envie d'agir pleinement pour nos objectifs associatifs.

Nous avons aussi fait un recours avec l'association « Vierzon hangars et tout camion c'est non », contre l'implantation d'une gigantesque plateforme logistique. Nous avons été déboutés, nous aurons à payer la somme de 2250 euros, mais c'est notre rôle de se positionner pour défendre la biodiversité.

Au Conseil d'Administration, nous sommes maintenant 12 bénévoles et nous avons accueilli Dominique et Jean-Luc en mars qui se sont bien intégrés à notre équipe et qui apportent leur regard neuf.

Cette matinée vous montrera tout le dynamisme de Nature 18, portée par l'énergie de nos équipes bénévoles et salariés. Grâce à cette force collective, nous agissons concrètement ! Nous augmentons la connaissance de notre biodiversité et accompagnons les acteurs locaux pour mieux protéger la faune, la flore, les milieux naturels et notre ressource en eau.

Dans cette optique, j'ai eu le plaisir de signer au nom de Nature 18 avec le département et l'ONF le 24ème ENS du Cher. C'est donc l'ENS de la Forêt des Abbayes, situé sur la commune de Verneuil.

Nous travaillons aussi à la reconquête de cette biodiversité dans tout le département, tout en sensibilisant chacun d'entre vous, des plus jeunes aux aînés, des élus aux agriculteurs, des forestiers aux entreprises...

Les enjeux sont immenses et les sollicitations se multiplient, alors même que la visibilité de nos partenaires financiers reste parfois fragile. Mais je n'ai aucun doute sur notre capacité à relever ces défis : vous êtes chaque jour plus nombreux à nos côtés, et face à l'urgence d'agir pour notre territoire, votre soutien est notre plus belle force.

J'en profite pour tous vous remercier, élus, partenaires, bénévoles, salariés... de répondre présent tout le long de l'année.

Et toujours fidèle à notre devise

Connaître et protéger

Transmettre et accompagner

Merci

ISABELLE VAISSADE-MAILLET
PRESIDENTE DE NATURE 18

Des nouvelles de l'équipe

Nouvel arrivant : Léo Royer - chargé de mission faune spécialité entomologie



Chers adhérents,

Je m'appelle Léo Royer et je suis originaire d'Ile-de-France.

Intéressé d'abord par l'ornithologie, j'ai très vite élargi mes centres d'intérêt naturalistes à de nombreux taxons comme les libellules, les papillons, les orthoptères, les reptiles et les amphibiens.

Après des expériences en association naturaliste puis en bureau d'études dans la région de Fontainebleau en tant que Chargé d'études Faune, j'ai décidé de prendre une année de pause professionnelle pour découvrir les milieux naturels hors de ma région natale.

Passionné par l'environnement et sa conservation, j'ai beaucoup appris auprès de nombreuses associations. Il était donc essentiel de revenir dans le milieu associatif et de m'investir dans un projet concret et plein de sens.

En ce début d'année, il est donc temps pour moi de reprendre du service ! Je suis donc ravi de pouvoir rejoindre Nature 18 en tant que chargé de missions faune spécialité entomologie. Au plaisir de vous rencontrer pour pouvoir échanger autour de nos passions communes au local de l'association ou sur le terrain !

LEO ROYER
CHARGE DE MISSION FAUNE

Nouvel arrivant : Youenn Tanguy - technicien animateur biodiversité



Je m'appelle Youenn TANGUY et comme certains d'entre-vous l'ont peut-être déjà deviné, je suis originaire de Bretagne.

Passionné dès mon plus jeune âge par la biodiversité, c'est tout naturellement que j'ai d'abord effectué une licence de biologie. C'est au cours de celle-ci que j'ai été piqué par le milieu des associations naturalistes et que j'ai commencé mon engagement bénévole !

Poussé par l'envie de faire avancer la préservation de la biodiversité au travers de nouveaux leviers d'actions, j'ai ensuite effectué un master de médiation scientifique spécialisé dans les sciences participatives. J'ai ainsi pu évoluer auprès de différents acteurs de la culture scientifique et naturaliste. Ce fut notamment le cas au cours de mes stages réalisés au sein d'associations de

protection de la nature telle que Cistude Nature.

Mon diplôme en poche depuis peu, je n'ai eu qu'une seule envie : continuer d'évoluer au sein d'une association de conservation de la nature. Ce qui m'intéresse ?

Réaliser des missions variées porteuses de sens, alliant terrains naturalistes, partage de connaissances et sciences participatives.

J'ai donc trouvé mon bonheur au sein de Nature 18 en tant que technicien animateur biodiversité !!

J'aurai plaisir à échanger avec vous et à partager mes terrains à vos côtés ou encore à vous rencontrer lors de mes animations.

YOUENN TANGUY
TECHNICIEN ANIMATEUR BIODIVERSITE

Participer à l'observation des cours d'eau

En 2026, Nature 18 souhaite développer l'action En quête d'eau : un projet de science participative qui vise à améliorer la connaissance de l'écoulement des cours d'eau avec l'appui des citoyens.

En quoi consiste la mission ?

- Observer les cours d'eau à un même endroit dans le temps;
- Transmettre les observations sur la plateforme

<https://enquetedeau.eaufrance.fr>

Comment se déroule l'engagement ?

En autonomie sur le cours d'eau choisi (cela peut se faire sur tous les cours d'eau du département).

Les objectifs de cette mission : Un impact concret

- Avoir une vision précise de l'état de nos cours d'eau;
- Permettre à Nature 18 de faire remonter ses informations lors des commissions administratives;
- Veille et alerte pour adapter les prises de décisions préfectorales;
- Amplifier les données scientifiques ;

Périodicité

Besoins de mai à septembre en fin de mois pour compléter les observations faites par les agents de l'OFB (Office français de la Biodiversité).

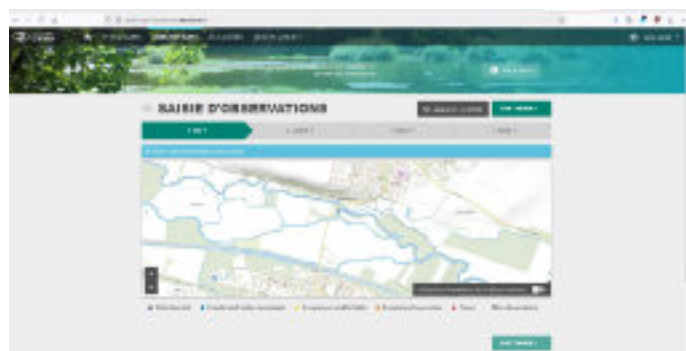
Vous contribuez directement à la visibilité de l'état de nos cours d'eau et aux futurs actions de préservation de nos ressources en eau à venir !

Une première réunion s'est tenue le 2 avril dans les locaux de Nature 18 avec une dizaine d'adhérents qui souhaitent rejoindre cette action. L'objectif de cette première réunion :

- Présenter le dispositif,
- Comment apprécier l'état des écoulements d'un cours d'eau
- Comment transmettre ses données via le portail En quête d'eau
- Déterminer les points d'observations par personne.

Besoin de plus d'informations ?

Si vous souhaitez nous rejoindre dans cette nouvelle action n'hésitez pas à écrire à Lucie qui coordonne cette initiative : lucie.jamet@nature18.org





Zoom

Groupe Papillons/Libellules

Mercredi 18 mars, s'est réuni le Groupe Papillons/Libellules. Cette première réunion a permis la rencontre des membres et d'identifier les attentes, envies et contraintes de chacun. En 2026, le groupe se rassemblera une fois par mois sur le terrain ou en salle jusqu'en octobre afin de se former à la prospection et l'identification de ces taxons, d'accroître les connaissances départementales et de rechercher des espèces patrimoniales sur le territoire.

Pour tenter de réunir le plus de personnes possible lors des prochaines réunions et sorties, nous vous proposons ces dates :

- Dimanche 26 avril

Formation au protocole STERF, observations des espèces printanières et recherche de nids de Laineuse du Prunellier (*Eriogaster catax*)

- Dimanche 31 mai

Recherche de Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) et de Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*) sur les mares de la forêt de Vierzon et initiation à la collecte d'exuvies

- Dimanche 07 juin

Recherche du Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*) sur l'arc forestier de Meillant et observations d'espèces forestières

- Samedi 11 juillet

Regroupement lors de la sortie matinale sur les insectes de l'ENS du Bec d'Allier et prolongement l'après-midi pour le groupe

- Samedi 29 août

Regroupement lors de la sortie matinale à la découverte des criquets de l'ENS Chaumes du Patouillet et prolongement l'après-midi pour le groupe

- Vendredi 11 septembre

Initiation nocturne au piège lumineux pour attirer les papillons de nuit et recherche de la Noctuelle des Peucédans (*Gortyna borelii*)

- Mercredi 21 octobre

Initiation à l'identification des exuvies de libellules, les participants sont invités à ramener les exuvies qu'ils ont collectées pendant la saison.

Il a également été question du STERF, Suivi Temporel des Rhopalocères de France, un protocole s'inscrivant dans un cadre européen permettant le suivi d'espèces de papillons de jour et de cortèges. Il s'agit d'un protocole sur la base de transects (linéaires à prospecter à allure modérée) à réaliser dans une maille tirée aléatoirement sur le territoire, 1 fois par mois entre mai et août.

Si vous êtes intéressé pour mettre en place ce protocole près de chez vous ou que vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter sur l'adresse mail suivante : leo.royer@nature18.org



©Rémi Frioux

Point sur la Laineuse du Prunellier



Espèce protégée et inscrite à Directive européenne Habitat-Faune-Flore, cet hétérocère (papillon de nuit) est présent en France sauf dans le nord-ouest. Elle apprécie les milieux calcaires thermophiles avec la présence de zones arbustives. Volant en octobre, l'imago semble plus difficile à observer que la chenille. En effet, les chenilles éclosent dans la fin mars et forment des nids communautaires sur des Aubépines ou des Prunelliers facilitant la détectabilité.

Dans le Cher, très peu d'observations ont été réalisées mais l'espèce est probablement sous-détectée. Ainsi, nous vous invitons à jeter un œil sur les formations d'Aubépines et de Prunelliers dans les habitats favorables pour détecter les nids communautaires et de saisir la donnée dans notre base Faune-Cher avec une photographie.

Point sur la Cistude d'Europe

La Cistude d'Europe est la seule tortue autochtone du Cher ! Et oui, elle n'est pas uniquement présente en Brenne. Même si elle reste rare dans le Cher, vous pouvez l'observer sur certains étangs et près de plusieurs vallées, notamment le long de l'Arnon ou du Cher.

Il est possible aussi de voir la Tortue de Floride mais celle-ci est une espèce dite « introduite ». La Cistude d'Europe mesure 13 à 20 cm et se reconnaît à sa couleur noirâtre avec de nombreux petits points jaunes (tandis que la Tortue de Floride présente une bande rouge sur la tête et des taches noires sur le plastron).



La Cistude vit dans des zones d'eau douce à la végétation aquatique abondante et au fond vaseux qui lui permet de s'enfouir. Elle consomme des insectes, des mollusques aquatiques, des crustacés, des poissons morts ou malades, des amphibiens.

Dès les premiers rayons de soleil, cette tortue protégée s'installe sur des places de chauffe (troncs d'arbres morts, roseaux couchés...) pour augmenter sa température.

La Cistude d'Europe hiverne près de 6 mois, souvent sous l'eau. Les femelles pondent courant juin dans des sites non inondables, meubles et bien exposés au soleil. Les jeunes sortent en fin d'été ou au printemps suivant.

Durant les mois de mai/juin, les tortues se déplacent pour se reproduire, parfois en traversant les routes, et il est fréquent que des personnes les ramassent en pensant qu'elles sont perdues. Ce n'est pas le cas ! Si vous voyez une tortue dans la nature, même dans un endroit qui vous semble incongru, ne la ramassez pas et ne la dérangez pas, vous pourriez empêcher une femelle de se rendre dans son site de ponte et mettre en péril sa reproduction.

Si vous croisez une tortue et avez un doute, prenez une photo pour identification et envoyez l'information à Nature18 à antoine.colin@nature18.org.

Notez que les Cistudes d'Europe sont des espèces de tortues locales protégées et qu'il est à ce titre interdit de les déplacer. Merci pour votre vigilance !



LEO ROYER
CHARGE DE MISSION FAUNE

Assemblée Générale 2026

Un temps fort au cœur de la vie associative

Près de 80 personnes se sont réunies à l'occasion de l'Assemblée Générale de Nature 18, un rendez-vous incontournable pour faire le bilan de l'année écoulée, partager les projets à venir et renforcer les liens entre adhérents, bénévoles et partenaires.



Un moment de partage et de convivialité

L'Assemblée Générale annuelle de Nature 18 a une nouvelle fois rassemblé un large public d'adhérents, de bénévoles, de partenaires et d'élus. Ce temps fort de la vie associative a permis de revenir sur les actions menées en 2025 et de présenter les perspectives pour 2026.

Au-delà des temps statutaires, cette rencontre a surtout été marquée par la richesse des échanges et la convivialité des discussions. Elle illustre pleinement la volonté de l'association de rester au plus proche de ses adhérents et de faire vivre un véritable esprit collectif.

Animée par notre nouveau directeur Sébastien Brunet, l'assemblée s'est déroulée dans une ambiance à la fois dynamique, efficace et chaleureuse, très appréciée des participants.

Des partenaires engagés à nos côtés

Nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs partenaires et acteurs du territoire engagés pour la biodiversité, parmi lesquels :

- des représentants de l'Office français de la biodiversité (OFB)
- nos partenaires associatifs LPO Cher et Hôpital Faune Sauvage

- Catherine Menguy, Maire-Adjointe à la Ville de Bourges déléguée à la Transition écologique, aux Espaces verts et au Bien-être animal

Leur présence témoigne de la qualité des collaborations développées par Nature 18 à l'échelle locale.

Une gouvernance reconduite

Les administrateurs dont le mandat était arrivé à échéance ont remis leur mandat au vote et ont été réélus. Le Conseil d'administration reste donc inchangé à défaut de nouvelles candidatures. Cette continuité reflète la confiance des adhérents et permet de poursuivre sereinement les projets engagés.

Merci pour votre engagement

Nature 18 repose avant tout sur une aventure humaine. Nous adressons un immense merci à nos bénévoles, dont l'engagement représente près de 18 000 heures cette année, ainsi qu'à l'ensemble de nos adhérents et partenaires pour leur soutien et leur fidélité. Cette Assemblée Générale rappelle combien la force du collectif est essentielle pour relever les défis liés à la préservation de la biodiversité.

Ensemble, continuons à connaître et protéger la nature dans le Cher.



L'année 2025 en chiffres

560 adhérents, un record pour l'association

37 mares restaurées sur le département

Près de **60** communes accompagnées dans la connaissance de leur biodiversité

+ de **3000** personnes sensibilisées lors de nos actions et sorties nature

123 704

données naturalistes collectées via l'application Naturalist – Faune Cher

près de **18 000** heures de bénévolat valorisées

et bien + encore...

Ces chiffres traduisent l'implication de toutes celles et ceux qui contribuent aux actions de l'association et l'impact concret de notre engagement sur le territoire.





A la recherche de la Loutre d'Europe dans le Cher

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), autrefois largement répartie en France à l'exception de la Corse, a connu une régression importante au cours du XXème siècle, à la fois en lien avec des pratiques de chasse et de piégeage intensives pour sa fourrure, mais aussi du fait de l'intensification des pratiques agricoles, de l'industrialisation et du développement important des infrastructures routières et de la matrice urbaine, jusqu'à n'être cantonnée qu'à la façade atlantique et au Massif Central au terme des années 1970. Cet important déclin a motivé l'attribution d'un statut légal de protection pour l'espèce à l'échelle nationale en 1981, ainsi que la mise en place de mesures visant à favoriser la préservation de l'espèce et sa recolonisation dans les territoires faisant anciennement partie de son aire de répartition. Parmi les mesures engagées pour sa conservation figure notamment le développement d'un Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Loutre, rédigé et animé par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM), qui vise à établir une stratégie à l'échelle nationale, puis déclinée à l'échelle régionale, pour favoriser la préservation de l'espèce. Cette stratégie se manifeste au travers de différentes actions, allant de l'acquisition de connaissances à la sensibilisation du grand public et des acteurs du territoire, en passant par la protection ou la restauration des habitats de l'espèce.

En 2025, Nature 18 s'est ainsi engagée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Actions en Faveur de la Loutre à l'échelle de la région Centre-Val de Loire. L'objectif était ici double :

- Améliorer la connaissance concernant la répartition de l'espèce à l'échelle du département du Cher en effectuant des prospections à la recherche d'indices de présence dans des secteurs où l'espèce n'a pas encore été signalée.
- Porter à connaissance les éventuelles données de présence nouvellement acquises afin de faire évoluer en conséquence la liste des communes concernées par un arrêté interdisant l'usage de pièges de catégorie 2 sur les abords des cours d'eau, bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs (jusqu'à une distance de 200m de la rive) en cas de présence avérée de la Loutre d'Europe (et/ou du Castor d'Eurasie) sur le territoire.



Empreinte bien marquée de loutre d'europe

Crédits photos : R.FRIOUX

Les prospections effectuées, se déroulant idéalement au printemps et en hiver, consistent généralement à longer les cours d'eau sur plusieurs centaines de mètres à partir d'éléments paysagers « remarquables » où les individus sont susceptibles de signaler leur présence par le dépôt d'épreintes (ponts, points de confluence, passages à gué, pointes de méandres, bancs de sable, gros rochers faisant saillis hors de l'eau, troncs d'arbres couchés ou souches le long des berges...).

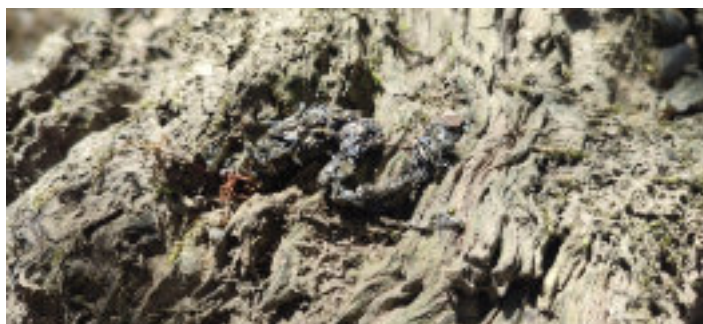
« Épreintes » est le nom particulier donné aux crottes de loutre. Celles-ci présentent un aspect assez typique, entortillées, verdâtres à l'état frais puis graduellement noirâtres et enfin grises-blanchâtres après un certain temps, mais surtout généralement largement garnies de restes d'arêtes et d'écailles, et plus ou moins abondamment arrosées d'un musc produit au niveau des glandes anales de l'espèce. Leur odeur est également tout à fait caractéristique, ressemblant à un mélange assez doux et léger de miel et de poisson fumé. En complément des épreintes, sont également recherchées les empreintes de pas laissées par les individus lors de leurs déplacements. L'observation d'empreintes est cependant plus délicate, nécessitant un substrat suffisamment meuble afin que celles-ci soient bien marquées pour identifier l'espèce avec certitude.

Enfin, d'autres indices complémentaires tels que les restes de repas (poissons mordus, peaux

d'amphibiens, amas de coquilles de bivalves, ...) ou les coulées (« chemins » d'herbe couchée par le passage d'un individu, servant de rampe d'accès au cours d'eau ou point d'eau) peuvent amener à soupçonner la présence de la loutre. Si ceux-là ne suffisent pas à eux seuls à confirmer la présence de l'espèce, ils peuvent néanmoins motiver la poursuite d'une prospection plus approfondie du secteur à la recherche d'épreintes et/ou d'empreintes pour confirmer les soupçons.

À l'issue des prospections menées en 2025, la présence de la Loutre a pu être mise en évidence sur plusieurs nouvelles communes du département, incluant par exemple Chambon, Faverdines, la Chapelle-Hugon, Grossouvre, la Guerche-sur-l'Aubois ou encore le Chautay. Plusieurs secteurs du Pays-Fort ou de ses marges ont également été prospectés, sans aboutir pour le moment à la détection d'indices de présence de la Loutre. La dynamique de recolonisation de l'espèce est cependant encore largement en cours sur le département, notamment à partir de la Loire, du quart sud-ouest, et de la Sologne, et nombre des secteurs prospectés sans aboutir à une détection apparaissent malgré tout particulièrement propices. Les recherches se poursuivront donc à nouveau en 2026, à la fois dans des secteurs encore non ou peu prospectés et dans des secteurs très propices préalablement prospectés sans succès.

REMI FRIoux
CHARGE DE MISSIONS BIODIVERSITE



Différentes épreintes observées lors des prospections menées en 2025

Crédits photo : R.FRIoux

Judicieux d'investir dans l'énergie solaire ?

Un exemple de réalisation

Nous sommes actuellement presque quotidiennement harcelés au téléphone par des vendeurs de panneaux photovoltaïques. Devons-nous croire qu'installer ces panneaux est un acte vertueux vis-à-vis de l'environnement ? Y-a-t-il un intérêt financier avec cet investissement ?

Le français Alexandre Becquerel montra en 1839 que les photons de la lumière solaire pouvaient en libérant les électrons du silicium, un matériau semi-conducteur, générer du courant électrique continu. Grâce aux cellules photo-électriques des panneaux, on peut donc produire avec un appareil supplémentaire appelé, Onduleur, un courant alternatif qui peut être redistribué dans notre maison pour alimenter nos appareils électriques, injecté sur le réseau contre rémunération ou plus rarement stocké dans une batterie.

Quelle quantité d'électricité peut-on obtenir ?

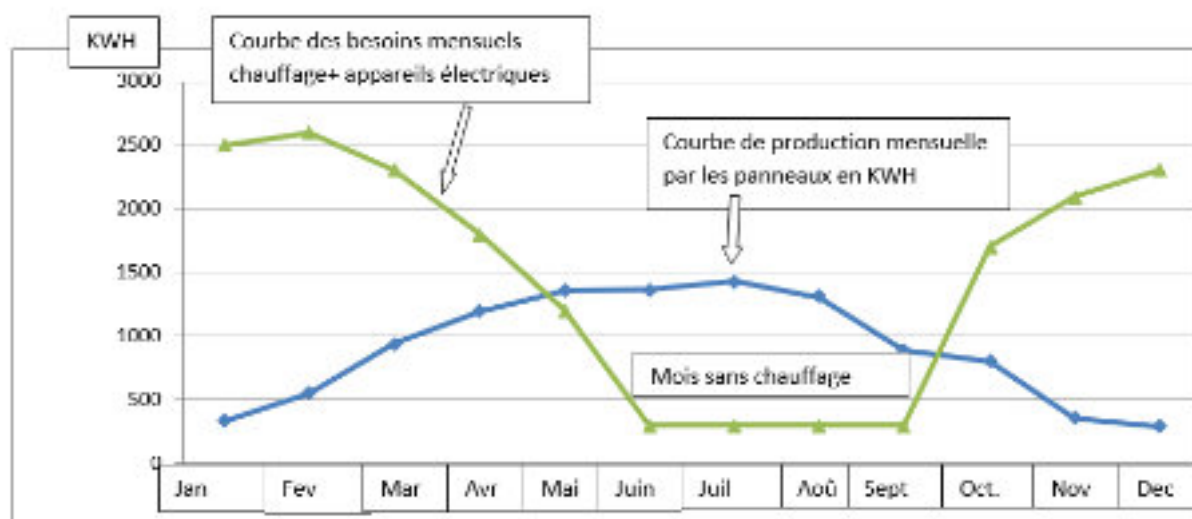
11000 KWH par an, c'est la production électrique obtenue en moyenne sur 10 années par une installation de 60m² de panneaux sur un garage situé à Vignoux-sous-les-Aix.



Est-ce suffisant pour satisfaire les besoins en électricité de la maison d'habitation du propriétaire de ce garage ?

Il suffit de comparer la courbe en bleu qui représente la répartition mensuelle de cette production à celle en vert qui est celle des besoins mensuels en KWH pour

comprendre qu'en hiver la quantité d'électricité produite est très insuffisante et que durant l'été elle est excédentaire.



Le chauffage de la maison d'habitation nécessite en moyenne 14100 KWH annuellement.

La consommation annuelle de l'ensemble des appareils électriques (lumière, télévision réfrigérateur eau chaude...) est de 3600 KWH.

Donc 17700 KWH représentent tous les besoins énergétiques exprimés en KWH de la maison de 130m².

Quel est l'intérêt financier ?

Le propriétaire a choisi de vendre la production photovoltaïque.

Il reçoit chaque année 11000KWH. à 0,28 cts le KWH = 3080 €.

L'installation a coûté à peine 30000 €, Elle a plus de 10ans de fonctionnement. Elle est donc remboursée.

Actuellement, le chauffage est réalisé avec 8 stères de bois bûche soit 1800 KWH X 8=14400KWH et une pompe à chaleur air/air produisant 3300 KWH.

Le poêle à bois et la pompe à chaleur sont amortis.

La dépense en énergie de cette maison est :

Pour le bois : 60 € x 8 stères= 480 €.

Pour la pompe à chaleur 0,20€ le KWH x 3300 KWH = 660 €

Le coût total énergétique de cette maison étant de 1240 €/an avec une vente de 3080 € d'électricité.

On constate donc un gain financier annuel de 1840 €.

Conclusion

Avec ce cas de figure même si les panneaux ont une durée de vie de 35 ans et que pour les 25 années de fonctionnement à venir la baisse d'efficacité est proche de 0,5 % annuellement nous voyons qu'il est possible de ne pas dépenser pour les besoins énergétiques de l'habitat à partir du moment où l'investissement est amorti, soit à peu près 10 ans. Bien sûr c'est un exemple particulier : un grand garage pouvant recevoir 60m² de panneaux, des appareils dont l'investissement est remboursé, une maison relativement bien isolée, un contexte favorable économiquement.

L'incertitude du coût environnemental de ces panneaux du fait de leur origine chinoise et de leur devenir en tant que déchets existe cependant. Son évaluation est tellement difficile mais l'impact est bien réel.

Il est impératif de réduire la consommation d'énergie fossile. La France ne doit plus en faire usage en 2050 et actuellement ces énergies représentent 60 % de nos besoins énergétiques.

Pourtant, vouloir investir dans les panneaux nécessite moult réflexions. Chaque cas est particulier : surface disponible, exposition, etc. Il est donc indispensable d'évaluer le rapport bénéfice/coût à son échelle mais aussi en tenant compte du coût environnemental. Il est tout à fait possible dans certain cas d'envisager une autre solution : réduire nos besoins en améliorant l'isolation du bâti et en diminuant notre consommation globale.

**BERNARD SOUDEE
BENEVOLE**

Nous profitons de cet article pour vous faire un rappel du positionnement de Nature I8 sur le photovoltaïque au sol en complément.



Nous vous invitons à relire l'édition spéciale du Train Buissons sur les énergies renouvelables de Juillet à Septembre 2023.

Voir la position de Nature I8 d'avril 2025 sur les 2 prochaines pages.





Avis de Nature 18 sur le photovoltaïque au sol

À Nature 18, nous sommes attachés à ce que le développement des énergies renouvelables se fasse dans le respect de la biodiversité et de la sobriété énergétique, et sans consommation de terres agricoles.

S'il est urgent de réduire et de supprimer l'exploitation des énergies fossiles, il est impossible de continuer à produire autant voire plus d'énergie qu'aujourd'hui sans détruire les ressources de notre planète et la biodiversité.

La sobriété doit donc être la notion clef dans la production et la consommation d'énergie. Ainsi, il nous faut réfléchir à des changements radicaux dans nos modes de vie, nos modes de consommation, et nos modèles de société, notamment notre modèle agricole, en y intégrant le respect de la nature, la cohabitation et la collaboration avec le vivant et un développement social équilibré.

C'est pourquoi nous sommes favorables au maintien de la vocation agricole ou naturelle des terres.

Nous promovons le développement du photovoltaïque principalement sur les toitures, les zones artificialisées comme les parkings, et sous réserve de l'examen de leur état, et après inventaire de la biodiversité, certaines friches industrielles, artisanales ou commerciales.

Les scientifiques nous alertent aujourd'hui sur le fait que le développement massif du photovoltaïque au sol que connaît notre pays est incompatible avec la préservation de la biodiversité.

Le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), dans son avis du 19 juin 2024 rendu public à l'été 2024, alerte sur le fait que *« La lutte contre le changement climatique, et la transition énergétique en particulier, ne doit pas conduire à accélérer le déclin de la biodiversité »*

Selon le CNPN, l'un des *« inconvénients majeurs »* du solaire est qu'il s'agit de l'une des sources d'énergie qui *« consomme le plus d'espace »*. L'instance s'inquiète d'une *« tendance au gigantisme et à des empiétements sur les milieux naturels »* tels que des prairies, des forêts, des zones humides, des lacs ou des espaces agricoles.

Le changement d'usage des sols est d'après le CNPN l'une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité.

Le développement exponentiel des centrales photovoltaïques au sol y contribue incontestablement.

Dans le chapitre 6 de son avis, le CNPN documente les nombreuses atteintes à la biodiversité occasionnées par les centrales photovoltaïques au sol (voir avis annexé).

Selon cette instance, l'incidence des centrales photovoltaïques au sol et sur plan d'eau sur la biodiversité est susceptible d'être élevée.

La flore, la faune du sol, les insectes, les chiroptères, les mammifères non volants, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens sont fortement concernés.

En détruisant les écosystèmes préexistants, les centrales engendrent une perte d'habitat de nidification et d'alimentation pour les oiseaux ; la disparition d'arbres utilisés par les chauves-souris pour se reproduire, hiberner ou chasser ; un appauvrissement de la flore - tant en quantité qu'en diversité - et des insectes pollinisateurs qui y sont associés ; la mortalité de la petite faune qui s'y trouve lors des travaux, en particulier les reptiles et les amphibiens en phase terrestre.

Les panneaux photovoltaïques peuvent également constituer un piège pour les insectes polarotactiques (sensibles à la lumière polarisée) qui viennent y pondre ou s'y poser, et peuvent engendrer des collisions avec les oiseaux et les chiroptères qui risquent aussi des brûlures comme les insectes d'ailleurs, en se posant sur les panneaux qui peuvent atteindre en surface des températures supérieures à 80 degrés.

Enfin les clôtures de protection autour des centrales occasionnent des ruptures de continuités écologiques pour les mammifères et notamment les grands mammifères.

Face à cette situation, le CNPN formule 21 recommandations.

La première consiste à cesser le déploiement de centrales photovoltaïques sur les espaces semi-naturels, naturels et forestiers (incluant toutes les zones humides), protégés et non protégés, en raison de leur incidence importante sur la biodiversité, de leur incohérence avec les objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique et du risque accru d'incendies.

Nous demandons :

- **un développement des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité et de la sobriété énergétique ;**

- **un moratoire sur les projets photovoltaïques au sol (agrivoltaïques ou non) ou sur plan d'eau afin de réellement analyser leurs conséquences notamment sur la biodiversité ;**

- **une réelle politique publique promouvant le développement des projets photovoltaïques sur les toitures et les parkings et de manière générale sur des espaces déjà artificialisés.**





Tous pour le blaireau avec Nature 18 !



Tous contre le déterrage et la chasse des blaireaux.

En France le blaireau, est classé comme « gibier ».

Cela permet qu'il soit chassé simplement pour le tuer, personne ne consommant de viande de blaireau.

Ainsi pendant les périodes de chasse, il peut être chassé à tir, piégé et déterré !

Par ailleurs sur demande des chasseurs et selon la volonté du Préfet de chaque département il peut être déterré au-delà de la période de chasse dès le 15 mai, et jusqu'à mi-septembre date de réouverture de la chasse. (les périodes dites complémentaires contre lesquelles Nature 18 se bat depuis plus de 30 ans).

Cela implique qu'il peut être chassé, piégé et déterré 9 mois et demi sur 12, pour le simple plaisir des chasseurs et des déterreurs !

C'est un animal persécuté qui ne connaît aucun répit !

Pourtant, le déterrage, ou « vénerie sous terre » est un mode de chasse barbare et d'un autre âge. Il aboutit à massacrer des animaux (les adultes comme les jeunes) en détruisant leur habitat après de longues heures de stress et de souffrance pour l'animal, tout cela pour le « plaisir » de quelques individus.

Pourtant, le blaireau n'est pas une espèce prolifique, puisque chaque année, seule une femelle sur trois donne naissance à une portée de deux ou trois jeunes et que la mortalité des jeunes est très élevée (autour de 50% la première année).

De plus les populations de blaireaux comme de nombreuses espèces s'autorégulent et ne peuvent pas pulluler. Pourtant, le blaireau est une espèce qui commet peu de ces soit-disant « dégâts » qu'on lui

reproche, « dégâts » de faible ampleur, du fait qu'il est un animal discret et totalement inoffensif qui ne se déplace pas en groupe...

L'efficacité de la chasse ou de la destruction des animaux pour réduire ces « dégâts » n'a d'ailleurs jamais été démontrée.

Aucune évaluation sérieuse de cette politique publique de destruction systématique des animaux n'a jamais été effectuée.

Pourtant dans de nombreux pays européens, le blaireau est protégé de façon plus ou moins forte et son déterrage est interdit dans beaucoup de pays sans que l'on constate d'augmentation de ces « dégâts ».

La France est avec Allemagne le seul pays d'Europe de l'ouest à autoriser le déterrage des blaireaux.

Nous demandons l'interdiction du déterrage et un statut de protection pour le blaireau afin qu'il ne puisse plus être chassé.

Nous demandons que l'état collabore avec les associations de protection de la nature pour travailler ensemble à une meilleure cohabitation avec cet animal et l'ensemble du vivant.

L'actualité du Blaireau en 2025 et 2026

Les moins bonnes nouvelles :

Vous le savez, en 2025, avec One Voice et Aves France, nous avons engagé des recours contre la décision du Préfet du Cher de prolonger la période de déterrage du blaireau.

Devant le juge des référés, nous n'avons pas obtenu la suspension de l'arrêté du Préfet du Cher.

Mais nous sommes dans l'attente du jugement sur le fond qui n'a pas encore été rendu par le tribunal administratif d'Orléans.

Nous espérons au regard des jugements rendus par les tribunaux en France et dans la région en 2025 et en 2026 que celui du tribunal sera favorable au blaireau.

Les bonnes nouvelles :

La cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux a rendu le 24 février 2026 un arrêt qui devrait faire jurisprudence.

L'État demandait à la cour d'appel d'infirmier un jugement de première instance qui avait annulé l'arrêté du Préfet de l'Indre de prolonger le déterrage pour la période 2023 / 2024.

Indre Nature était partie à ce jugement avec One Voice et Aves France.

La CAA a débouté l'État et donné raison aux associations.

C'est une très bonne nouvelle, mais surtout ce qui est intéressant c'est la motivation de ce jugement.

Pour la première fois, dans un arrêt sur un arrêté de prolongation de déterrage, un juge d'appel fait explicitement respecter l'article L424-10 du code de l'environnement qui interdit de tuer des petits non autonomes d'animaux chassables **en considérant que les blaireautins ne sont pas autonomes pendant la période de prolongation.**

Il s'appuie pour cela sur l'argumentaire des associations qui démontre sur la base de données scientifiques que, je cite l'arrêt : « **l'apprentissage**

que font les petits blaireaux avec leur mère en vue d'apprendre à se nourrir seuls se poursuit jusqu'à l'âge de 6 à 8 mois. »

De ce fait, comme les naissances interviennent entre mi-janvier et et mi-mars, cela implique que les petits ne sont pas autonomes avant septembre date de fin de la seconde période complémentaire possible (la première démarrant le 15 mai).



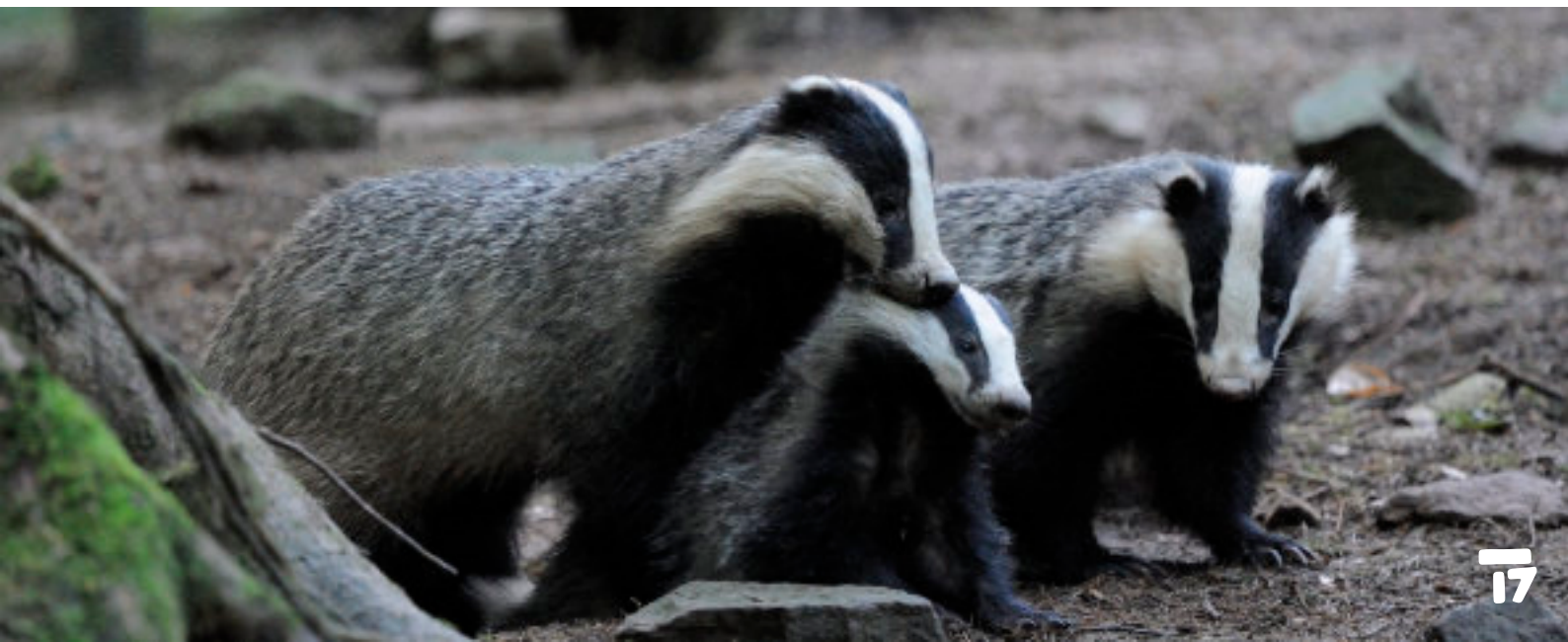
La cour ajoute d'ailleurs : « **Il s'ensuit qu'en l'état des connaissances scientifiques, l'émancipation du petit blaireau n'est atteinte à aucun moment de la période complémentaire de chasse autorisée par l'arrêté préfectoral attaqué. »**

Cette phrase, si cette jurisprudence est suivie par d'autres tribunaux et par les Préfets qui doivent l'appliquer, **implique de fait, la fin des périodes complémentaires de déterrage. (La CAA est hiérarchiquement supérieure aux tribunaux administratifs et ne peut être contredite que par le Conseil d'État).**

Cela ne veut pas dire la fin de notre combat !

Il faut d'abord que cette jurisprudence soit appliquée par le tribunal administratif d'Orléans dont nous dépendons.

Il reste ensuite à obtenir la fin du déterrage qui, en cas de fin des périodes complémentaires, restera possible sur la période d'ouverture de la chasse, et il reste enfin à obtenir un statut de protection pour le blaireau.



Le blaireau contribue à la lutte contre la prolifération de l'écrevisse de Louisiane

L'Écrevisse de Louisiane est une espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord. La société zoologique de France relate dans un de ses bulletins, deux observations réalisées sur la commune de Guenrouet (Loire-Atlantique) en mai 2023 et avril 2025 qui témoignent de la consommation de cette espèce par le Blaireau d'Europe.

Les fèces collectées dans des latrines de blaireau proches d'un marais colonisé par l'écrevisse contenaient de nombreux fragments de carapaces. Cette observation illustre le caractère opportuniste du blaireau dans le choix de ses ressources alimentaires.

L'article conclut qu'il n'est bien sûr pas possible à partir de ces seules observations d'évaluer l'impact de la prédation du blaireau sur les populations d'écrevisses de Louisiane, mais que des recherches complémentaires seraient utiles pour déterminer la fréquence et l'importance de cette consommation dans les milieux colonisés par cette espèce.

Source : *Bulletin de la Société Zoologique de France* 2025, volume 150 (4), pages 51 à 53

ISSN : 0037-962X <http://societe-zoologique.fr/>

Blaireau et dégâts dans les cultures : l'exemple de la Belgique.

L'association « blaireau et sauvage » a publié en février 2026 une étude sur les dégâts agricoles causés par les blaireaux en Belgique.

Cette étude rappelle que le blaireau d'Europe a un régime alimentaire omnivore et opportuniste qui varie selon les saisons et les ressources disponibles.

Non adapté à la poursuite de proies, il consomme ce qui est à sa portée immédiate (lombrics, insectes, larves, fruits, bulbes, etc...) et parfois quelques céréales dans les cultures.

En France la question des dégâts agricoles est basée sur des auto déclarations d'agriculteurs qui évaluent eux-mêmes les dégâts sans que ceux-ci ne soient vérifiés ni dans leur réalité ni dans leur évaluation...

Ces déclarations et évaluations ne servent en fait qu'à justifier la chasse du blaireau, et bien souvent les dégâts de blaireaux sont en fait des dégâts de sangliers...

En Belgique, le blaireau est protégé et en Wallonie, les dégâts de blaireau sont indemnisés.

La superficie de la Wallonie correspond à environ trois départements français.

Les dégâts y sont donc vérifiés et expertisés, contrairement à la France.

Sur la période 2020 / 2024, la surface impactée a été évaluée à 1,7 % de la superficie des parcelles agricoles.

En comparaison, le sanglier y a impacté une surface 60 fois supérieure à celle du blaireau.

Il faut préciser enfin que sur les 5 ans, les dégâts de blaireau sont stables bien que le blaireau ne soit plus chassé, alors que les dégâts de sanglier, espèce chassée, ont été multipliés par 3 en 10 ans !

En résumé, et pour ce qui concerne le blaireau, si des dégâts existent, ils sont plutôt restreints et stables.

Cela conduit évidemment à s'interroger sur l'utilité de la chasse au blaireau en France pour limiter les dégâts, mais il semble que d'une certaine manière, l'étude réponde à cette question...

Source : *Blaireau et sauvage*

https://www.blaireau-et-sauvage.org/actu-81_blaireau_et_degats_dans_les_cultures_l_exemple_de_la_belgique.html



Journée mondiale des blaireaux le 15 mai 2026



Nature 18 reste mobilisée pour la journée mondiale du blaireau en 2026.

Cette journée initiée par l'ASPAS (association de protection des animaux sauvages) et à laquelle nous sommes associés depuis 2023 rencontre chaque année un écho national et local grandissant.

Cette année, outre deux sorties traces, indices et découverte du blaireau en avril animées par Jean-Paul Thévenin, nous vous proposons de manifester comme chaque année devant la Préfecture.

Cette année ce rendez-vous prendra la forme d'un « pique-nique manif » ! à partir de midi place Marcel Plaisant.

Le rendez vous est fixé à partir de 12h place Marcel Plaisant, devant l'entrée de la Préfecture et du Conseil Départemental.

**Nos sorties
à ne pas
manquer !**

Le Blaireau d'Europe



25

Avril

29

Avril

Sorties traces et indices

L'après-midi - Inscription obligatoire
Sorties limitées à 15 personnes
Samedi 25 avril
Mercredi 29 avril

Equipé d'une tenue et de chaussures adaptées, partez en forêt à la recherche du petit ours des campagnes. Le blaireau marque son territoire de signes et d'indices mais reste discret... Sortie animée par Jean-Paul Thévenin.

Dossier ESOD (suite du dernier numéro)

Un communiqué commun de France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité et la Ligue de Protection des Oiseaux fait écho au dossier consacré aux ESOD dans le précédent numéro du traine buisson et à l'intervention de Danièle Boone sur ce sujet lors de l'assemblée générale de notre association le 8 mars dernier.

Nous avons choisi de le publier ci-après.

Il évoque une étude publiée le 9 mars et réalisée sous la conduite notamment de Frédéric Jiguet, chercheur au muséum national d'histoire naturelle. (auteur de « Vivent les corneilles »)

Cette étude a fait également l'objet d'articles dans la presse nationale et d'un article d'actualité sur le site du muséum national d'histoire naturelle (<https://www.mnhn.fr/fr/actualites/la-guerre-aux-nuisibles-ne-reduit-pas-les-degats>).

PHILIPPE VAN NIEUWERKE
VICE-PRESIDENT



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 mars 2026

Une nouvelle étude confirme que piéger et tuer les animaux sauvages ne permet pas de réduire les dommages agricoles

Chaque année, plus d'un million d'animaux sauvages (renards, fouines, corneilles, corbeaux freux...) sont détruits, par tir ou par piégeage, au motif de la protection des activités agricoles en France. Pourtant, il n'a jamais été établi que tuer ces animaux serait réellement utile. Au contraire, des travaux scientifiques récents concluent que non seulement ces destructions massives ne permettent pas de protéger l'agriculture ni de réguler les populations, mais de plus elles ont des effets négatifs. La nouvelle étude¹ qui vient d'être publiée dans la revue *Biological Conservation* le confirme, en se basant sur l'analyse des données officielles françaises collectées durant sept années : intensifier les destructions ne permet pas de réduire les dégâts et arrêter les destructions ne fait pas augmenter les dégâts. Nos associations appellent le gouvernement à prendre en compte ces résultats et mettre fin à des destructions injustifiées et inefficaces.

En France, neuf espèces² susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) font l'objet d'une réglementation qui autorise à les détruire par tir ou par piégeage, sans limitation de nombre, y compris en-dehors des périodes de chasse. Plusieurs centaines de milliers de ces animaux sont ainsi tués chaque année sous prétexte de protéger l'agriculture et l'élevage. Cependant, l'efficacité de ces destructions pour réduire les dégâts est de plus en plus mise en doute³, tandis que le rôle écologique utile de ces espèces est aujourd'hui avéré. Ainsi, une étude expérimentale⁴ menée dans le Doubs a établi que détruire les renards ne réduit pas les attaques sur les élevages de volailles : une meilleure protection des poulaillers est plus efficace et socialement acceptable.

L'étude qui vient d'être publiée dans la revue *Biological Conservation*, coordonnée par le Muséum National d'Histoire Naturelle, apporte un nouvel éclairage sur ce sujet. Les scientifiques ont analysé les données officielles de l'administration (montants de dégâts et nombre d'animaux tués) pour chaque espèce concernée et chaque département français, de 2015 à 2022. Aucun lien n'existe entre l'effort de destruction d'une année donnée et les dégâts de l'année suivante. Tuer plus d'animaux ne fait pas baisser les pertes économiques et inversement, tuer moins d'animaux ne fait pas augmenter ces pertes. Les destructions ne réduisent pas non plus la taille de la population : les prétendues « régulations » ne

régulent pas ! Les chercheurs ont également évalué le coût de ces destructions et montré qu'il était jusqu'à huit fois plus élevé que le montant des dégâts censés les justifier, ce qui pose la question de la rationalité économique du dispositif.

Ces résultats vont dans le même sens que des travaux de recherche similaires conduits en Europe. Contrairement aux affirmations officielles, détruire les ESOD ne permet ni de « réguler » leurs populations, ni de réduire les dégâts aux activités humaines. Le coût de ce dispositif est disproportionné, au regard de l'absence de résultats, sur tous les plans : financier, écologique et éthique.

Comme l'a souligné un rapport⁵ de l'Inspection Générale de l'Environnement en 2024, la réglementation ESOD est une spécificité française et n'a pas d'équivalent chez nos voisins, qui privilégient l'indemnisation à la destruction. Elle est inadaptée, coûteuse et inefficace, en ce qu'elle repose quasi-exclusivement sur la destruction et que celle-ci est autorisée de manière beaucoup trop large, préventive et sans corrélation directe avec les dégâts.

France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité et la LPO appellent le gouvernement à tenir compte des connaissances scientifiques les plus récentes et à réformer en profondeur la réglementation sur les ESOD, obsolète et inadaptée. Nous demandons de prendre en compte les réalités biologiques et de restreindre drastiquement les possibilités de destruction des ESOD, pour privilégier les méthodes de prévention et les alternatives au piégeage.

Communiqué de presse FNE / Humanité et biodiversité / LPO - du 09 mars 2026

**Le dossier initial
à retrouver
dans votre numéro
précédent !**



Petite flore de printemps

Mars et ça repart !

Début mars : les fleurs printanières n'ont pas attendu le retour des hirondelles pour s'ouvrir. Dans les pelouses, les lamiers pourpres et les véroniques de Perse ajoutent leurs pointes de couleur aux pâquerettes ; les premiers bourdons sont de sortie et déjà plusieurs citrons (fig. 1) ; les arbres débourent, à commencer par le sureau. Au lac d'Auron, les migrateurs sont repartis mais un grèbe castagneux et une bouscarle se font entendre au marigot. En haut d'un bouleau à demi mort, Dame pic épeiche achève de creuser sa loge : à présent, elle s'y enfonce complètement et ressort juste la tête pour éjecter des copeaux. Il s'agit de noter toutes ces nouveautés pour mesurer, à terme, à quel point le changement climatique avance la sortie d'hivernage.

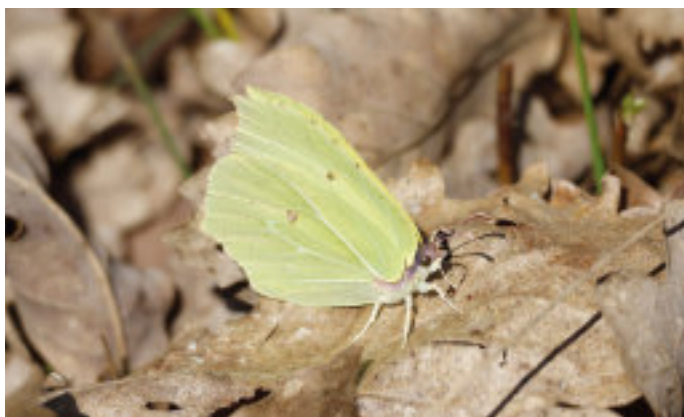


Figure 1 : Citron mâle, 3 mars 2026

Qu'en est-il sur les coteaux calcaires ? A la sortie ouest de Bourges, les chaumes du Verniller semblent encore bien sèches et seules les traces de moutons sur le chemin témoignent de l'abondance des pluies qui se sont succédé en janvier et février. Lapins et blaireaux sont déjà rentrés ; pouillot véloce, bruant zizi et alouette s'essaient à chanter. Au pied des herbes jaunies tout de même, je découvre les premières corolles colorées : des pétales d'un beau violet, assez grands, dressés au-dessus des feuilles en cœur d'un vert franc : la violette *Viola hirta* (fig. 2), finalement assez différente des *Viola odorata* déjà communes sur les chemins forestiers de la lisière.



Figure 2 : Violette hirsute en mars

Je me penche sur un affleurement de calcaire lacustre : entre les touffes de mousses et de *Sedum*, quelques pousses verdissent mais il faudrait que je vienne plus souvent en pleine saison pour espérer les identifier. Et voici enfin ma préférée : petite rosette de feuilles basales d'où émerge une tige à petites fleurs blanches qui, déjà, à la base de l'inflorescence, sont dépassées par un fruit ovoïde : c'est la drave printanière, une petite crucifère (famille du chou ou *Brassicaceae*) qui se dépêche d'accomplir son cycle avant que les autres fleurs ne prennent toute la place. Elle est modeste, la petite, et se laisse identifier sans peine ; elle se contente de peu, vit sa vie. Elle me rappelle monsieur Baron, un vieux prof de botanique qui avait écrit juste son nom au tableau noir.

Draba verna s'appela un temps *Erophila verna*, « Qui aime le printemps », avant qu'on en revienne à son nom d'origine (Linné, 1753). Un auteur du XIX^e siècle avait cru devoir la scinder en deux cents espèces avant qu'on réalise qu'elle est juste polymorphe et facilement autogame, multipliant volontiers ses chromosomes par deux ou trois. Brave petite.

Maintenant que j'ai su en voir une, j'en découvre partout autour d'elle, et bien ailleurs. Mais ce matin, je me suis mis en tête de photographier une cousine encore plus petite qu'elle. On me l'avait fait découvrir sur un rocher à Morthomiers, et c'est encore là que je l'ai retrouvée : la Hutchinsie des rocaillies, *Hornungia petraea* (fig. 3).

On l'examine à genoux, en veillant à ne rien écraser qui ne le soit déjà, sur le sentier. A sa taille minuscule, ses feuilles imparipennées (et même pennatiséquées !), ses corolles blanches d'à peine deux millimètres, c'est bien elle !



Figure 3 : Hutchinsie sur du calcaire

Pauv'petite : les noms simples étaient déjà pris par les plus grandes, et l'espèce est classée « en danger » dans la région. Pour trouver plus petite plante, il faut reconnaître *Wolffia arrhiza* parmi d'autres lentilles d'eau ! Je suis content d'avoir revu *Hornungia* : dans ce monde de fous, la nature n'éruce pas, elle apaise et toujours refleurit lorsque le temps est venu.

Mai au Verniller

Au fait... les **pelouses calcicoles**, c'est quoi ? Une merveille botanique du département ! Si l'on manque des orchidées précoces d'avril, la mi-mai offre une merveilleuse palette de couleurs. En sortant de Bourges dans la direction de Saint-Florent, si l'on suit les panneaux « Z.A.C. Orchidée », on arrive après quelques virages à une portion de route coincée entre l'A71 et de vastes hangars. Un chemin s'ouvre à gauche : la rue Lafleur, qui se termine par un petit parking ménagé dans les friches. La toponymie n'a pas menti : nous voici à l'entrée de la Réserve Naturelle Nationale des Chaumes du Verniller, comme l'indiquent les panneaux pédagogiques. La Buse a quitté son perchoir à regret, deux petits Lapins ont sauté à couvert, on est garé.

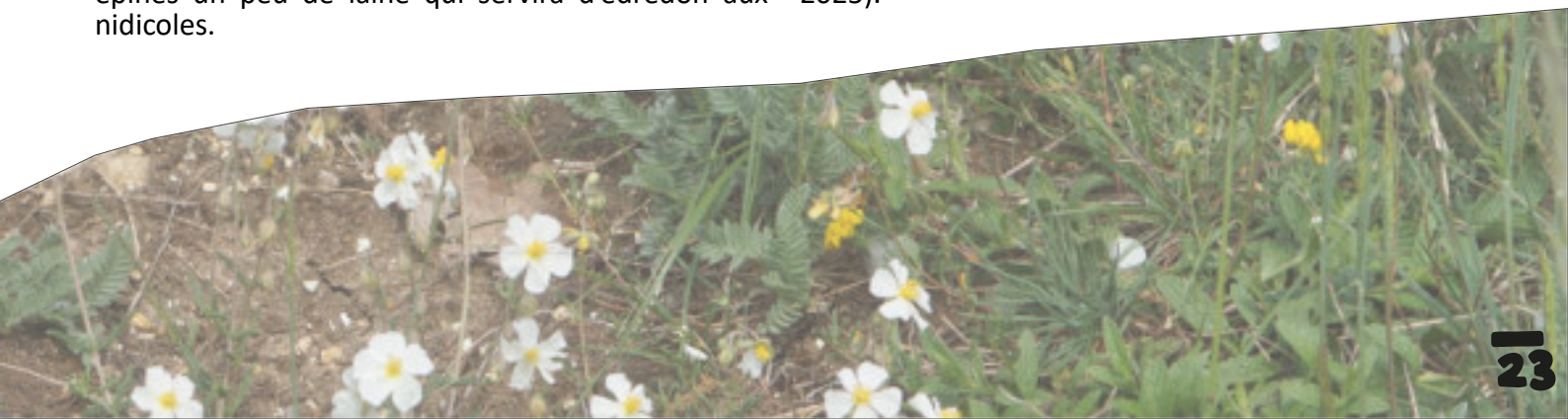
Au bout d'un banal chemin sous bois, le paysage s'éclaircit mais l'on ne distingue d'abord qu'une vaste **prairie à Brome dressé** (fig. 4), graminée héliophile commune des sols assez secs et qui définit les « pelouses calcicoles mésophiles à mésoxérophiles ». De l'avis des Moutons, c'est un foin médiocre alors ils s'en prennent aux ramures, laissant à quelques épines un peu de laine qui servira d'édredon aux nidicoles.



Figure 4 : Chaumes du Verniller un 8 mai : pelouse à Brome dressé devant, Chênes pubescents et Genévriers au fond, Ophrys araignée, Pipit des arbres sur son poste de chant, deux Panthères

Certains arbustes étonnent l'amateur par leurs fleurs jaune vif en mai-juin mais des épines par trois le confirment : c'est l'Épine-vinette, qui fut souvent arrachée lorsqu'on reconnut (des paysans en 1658 puis un mycologue en 1860) qu'elle hébergeait un champignon parasite, la Rouille noire du blé. Un décret préfectoral de 1913 ordonnait encore de les détruire, à l'instar de trois fleurs parasites : la Cuscuté, l'Orobanche et le Gui. A part quelques Cerisiers de Sainte-Lucie, deux essences dominent encore la prairie : le Chêne pubescent et le Genévrier, seul Conifère indigène de la région. Tous deux ont des feuilles adaptées à la sécheresse : le premier est très duveteux côté stomates, le second a des aiguilles très dures.

A leur retour d'Afrique, tandis que les Fauvettes gazouillent au cœur des buissons, le Pouillot de Bonelli, le Pipit des arbres ou le Tarier pâle s'installent sur les cimes pour chanter. Plus loin, un couple de Pies-grièches écorcheurs est à l'affût... Quelques insectes volent ici et là : une petite Phalène jaune et la Mégère ou l'étonnant Ascalaphe. Mais c'est au bord du sentier et sur quelques pentes dénudées que s'épanouissent les espèces les plus colorées, une palette pointilliste de fleurs exceptionnelles, si rares aux alentours. Sous le Soleil de midi, il est temps de se replonger simplement dans « le plaisir visuel et sensoriel, la jouissance de la promenade, l'observation émerveillée des formes, la délectation esthétique ou poétique » comme l'avoue Olivier Liron dans *Eloge des mousses* (éd. Rivages, 2025).



Voici le jaune des petites Potentilles printanières et Coronilles naines, le doux bleu de la Globulaire ponctuée, le bleu plus franc des Polygales, le rose subtilement frangé de blanc de l'émblématique Anthyllide des montagnes (fig.5) se mêlant au blanc pur à cœur jaune de l'Hélianthème des Apennins et du Rosier pimprenelle. Des touffes d'Anémones pulsatilles se dressent ici et là, et quelques Orchidées plus familières.



Figure 5 : Anthyllide des montagnes, un 8 mai.

On néglige quelques brunes Orobanches si ce n'est pour deviner quelle espèce elles parasitent mais soudain, parce qu'on l'espérait, une inflorescence analogue exhibe un labelle bifide d'Orchidée : la Néottie nid d'oiseau, reine des fleurs sans chlorophylle ! Plus loin, on retrouve une population de hautes Renoncules faussement familières : ni Bouton d'or, ni Renoncule bulbeuse, c'est encore une rareté : avec ses feuilles entières et fines, gris-vert, voici la **Renoncule à feuilles de graminée** (fig. 6). On n'ose plus poser le pied, il faudrait être Chevreuil pour ne pas risquer à chaque pas de plier une merveille !



Figure 6 : comme un Bouton d'or à feuille d'herbe : *Ranunculus gramineus*.

Le Verniller fut étudié depuis 1830 et parfois mentionné dans des comptes rendus d'excursions, comme celle du 11 avril 1884 dont témoigna un enseignant de sciences :

MM. Pierre, Le Grand et moi, nous nous dirigeons sur La Chapelle-Saint-Ursin, dont la flore si intéressante attire chaque année de nombreux botanistes (...). En arrivant au Vernillet [sic], dans un champ de sainfoin, nous récoltons de magnifiques exemplaires de *Viola rupestris*, dont nous trouvons quelques pieds rabougris dans les terrains incultes du voisinage. Nous rencontrons bientôt : *Carex humilis*, *Sesleria caerulea*, *Ranunculus gramineus*, *Anthyllis montana*, *Ophrys aranifera*. Ces trois dernières espèces commencent seulement à fleurir.

Désormais géré par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, Le Verniller compte 1780 espèces animales et végétales à ce jour, sur 80 hectares. Parmi les fleurs, 12 % sont considérées comme patrimoniales, dont 14 protégées au niveau national : c'est dire si cet article est partiel, sinon partial !

**PATRICK DORLEANS
BENEVOLE**



À l'ombre des soleils !

Lors des fortes chaleurs estivales, le potager est mis à rude épreuve. Créer de l'ombre évite le dessèchement des végétaux et réduit un peu le besoin en eau.

Le dérèglement climatique entraîne des périodes de températures intenses. Le jardinier doit s'adapter à cette météo changeante et faire face à de nouvelles conditions de culture. Si l'ensoleillement est nécessaire à la croissance des végétaux, un soleil trop fort arrête leur croissance. Au stade caniculaire, les plantes souffrent de stress hydrique et thermique et les récoltes baissent. Créer de l'ombre dans son potager est une des solutions envisageables. Vous-même, lorsqu'il fait très chaud, vous vous protégez avec un chapeau ou une casquette. Faites de même avec vos légumes !

Des tournesols comme ombrière

Revoir notre façon de jardiner pour nous adapter au changement climatique est donc devenu une obligation. Si le paillage systématique des légumes est désormais une habitude pour beaucoup de jardiniers, créer de l'ombre reste encore une pratique marginale. Ces ombrages ne doivent ni gêner la bonne circulation de l'air ni empêcher la pluie de tomber sur les cultures. Il existe plusieurs façons de procéder : des cagettes pour les semis, installer un filet d'ombrage ou des parasols, construire une pergola en canisse, etc.

Personnellement, j'ai opté pour une ombre naturelle avec des plantes annuelles hautes. Elles croissent en même temps que les légumes et remplissent leur fonction d'ombrière lorsque les légumes sont déjà bien développés.

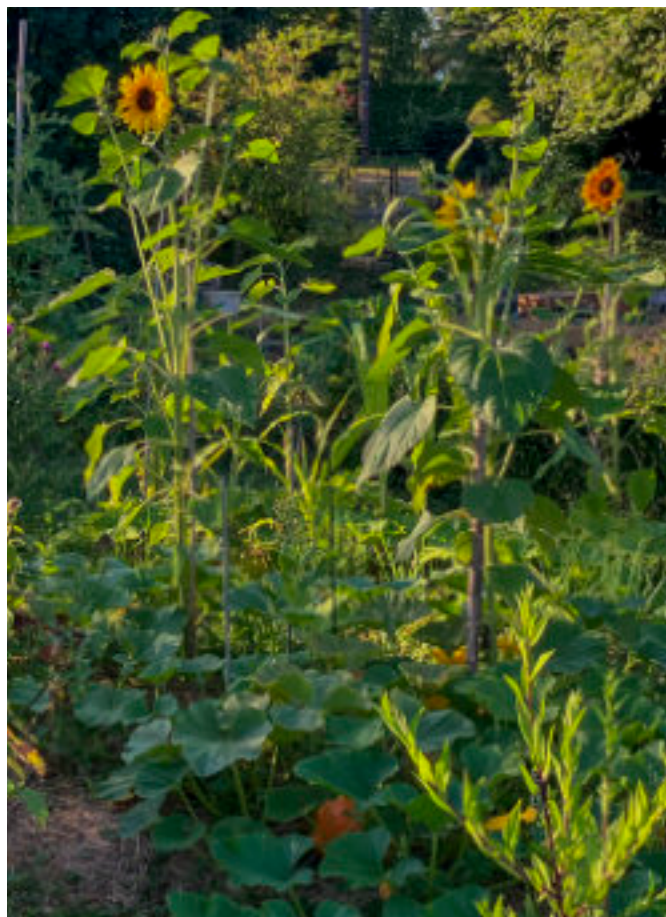
Après avoir testé la double rangée de haricots rame qui faisaient trop d'ombre, le maïs qui n'en faisait pas assez, j'ai opté pour les tournesols multifleurs qui peuvent monter jusqu'à deux mètres. En plus, c'est du plus bel effet au potager ! Leurs grandes feuilles offrent une ombre naturelle bienvenue notamment pour les cucurbitacées. Mes parcelles sont orientées est-ouest sur leur longueur. Je plante les tournesols de préférence sur le côté sud et au centre pour que les courges et courgettes bénéficient du soleil du matin et du soir. Elles n'ont en effet besoin que de 4 heures de soleil par jour pour un plein épanouissement.

Une culture délicate

Limaces et escargots adorent les tournesols. Si le semis direct est le plus efficace pour le bon développement des plantes, j'ai opté pour les plants en godets. J'en produis toujours plus que le nombre dont j'ai réellement besoin. Cela permet de les remplacer lorsque des gastéropodes trop gourmands déciment les bébés tournesols ! Je choisis des variétés multifleurs comme Ring of Fire, Morning Sun ou Suprem Mix. Je paille avec du foin qui apporte à la fois du carbone et de l'azote, ce qui évite la fameuse faim d'azote qui peut être observée avec la paille. Les fleurs de tournesol attirent de multiples pollinisateurs et, le moment venu, leurs graines font le bonheur des oiseaux. Si vous voulez récupérer des graines pour vos semis de l'année suivante (dans ce cas ne choisir qu'une variété de tournesol pour limiter les hybridations), il vous faudra ruser avec la gente ailée.

Personnellement j'enferme les fleurs pollinisées sélectionnées dans une sorte d'aumônière autoconfectionnée en voile anti-insectes. Lorsque les grosses chaleurs sont passées et que les graines sont consommées, je coupe les tournesols au ras du sol en laissant les racines en place. Elles se décomposent durant l'hiver. Les courges profitent alors de la pleine lumière pour atteindre leur maturité pour une récolte durant le mois d'octobre.

DANIELE BOONE
ADMINISTRATRICE





Les anciennes carrières de Saint-Florent

Comme les anciennes carrières de Saint-Florent-sur-Cher font l'objet d'une demande de classement en ZNIEFF, revenons un peu sur ce que furent ces grands gisements de pierre de taille !

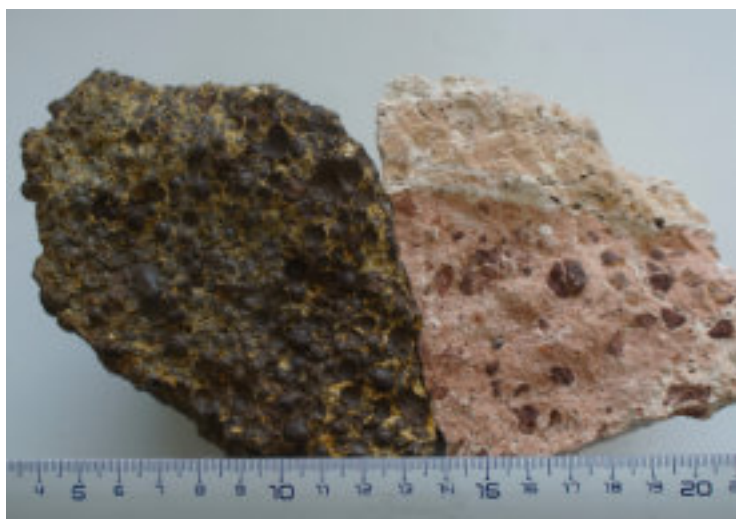
Lorsqu'on sait comment constitua l'actuelle cathédrale de Bourges vient l'envie de visiter l'un des principaux sites ayant fourni ses pierres : Saint-Florent. Lorsqu'on entre dans l'une de ces carrières au sud-ouest de la ville, on saisit quel volume considérable de roches y fut extrait : avec des fronts de taille de 5 à 6 mètres, le site en impose.

Sur cassure fraîche, voilà un calcaire gris clair que des racines végétales ont dû vermiculer ; ses rares Limnées et Planorbes fossiles le confirment : il fut d'abord le fond d'étangs marécageux, il y a 35 millions d'années. L'eau est partie, la boue s'est durcie : on parle de calcaire lacustre, comme en Beauce. Dans les couches un peu plus argileuses, on a identifié au microscope des restes de Characées, pas très différentes de ces « algues » qui poussent dans le lac de Bourges.

En Champagne berrichonne, on le trouve partout à la base des murs et comme bordure des trottoirs point trop récents car il est très dur et résiste aux infiltrations d'eau. Pénible à tailler, il servait plus rarement à monter un mur entier mais, dans ce cas, on le reconnaît de loin à ses cavités parfois suffisantes pour qu'y nichent Mésanges et Martinets, par exemple à la cathédrale dans les murs extérieurs ou le pilier butant. Les bâtisseurs du Moyen Age lui auraient préféré la pierre de La Celle, finement granuleuse et très homogène, mais le transport doublait son prix tandis que Saint-Florent n'est qu'à 17 kilomètres. A Mehun, ce calcaire a aussi servi à bâtir le château. Dans son parc mangé par la ville, il dresse si haut ses ruines qu'on imagine mal sa splendeur déchue : ses murs ont servi de carrière, ses pierres ont été recyclées. Or, en plongeant le regard dans ses douves asséchées, on voit comme il se moule sur le roc : du calcaire lacustre du Berry. C'est encore la même roche à La Chapelle-Saint-Ursin et à Lury-sur-Arnon.

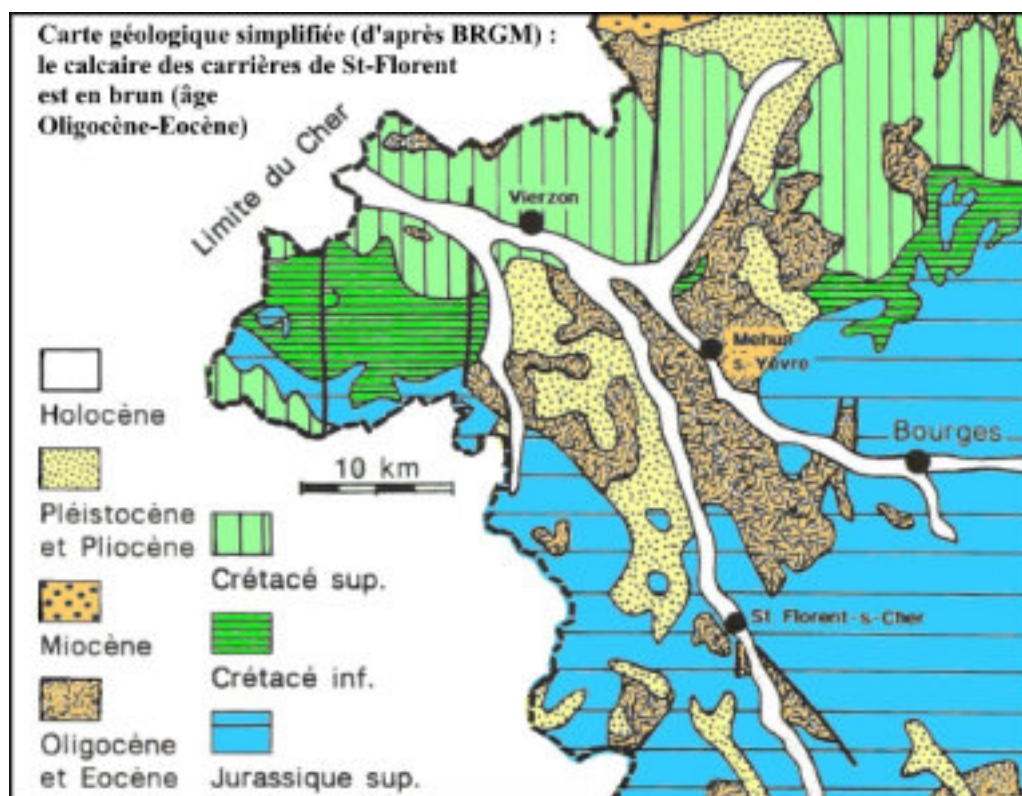
Pendant qu'ailleurs broutaient les dinosaures, la mer jurassique avait déposé un calcaire blond comme les blés mais gélif : on l'a donc taillé en petits blocs rectangulaires pour monter le rempart gallo-romain ou les maisons de Plaimpied et les fermes alentours. La mer revint au Crétacé, puis repartit en laissant ces dépôts s'altérer sous un climat tropical. Des étangs ont fini par occuper de vastes cuvettes où roulaient de petites billes concentrant tout le fer des alentours : et voilà notre calcaire lacustre, des millions d'années après.

On comprend donc qu'il a aussi fourni du minerai de fer par millions de tonnes, enrichissant les Gaulois bituriges et autres Berrichons. Ici et là, la roche s'est silicifiée en offrant à nos cousins préhistoriques de quoi s'outiller (les fameux silex



taillés) et, vers Quincy, d'anciennes carrières livrèrent une variété rose unique au monde : la quincyte. Des bancs de la base des carrières de Saint-Florent ont aussi fourni des margelles de puits et des abreuvoirs à certaines fermes (Gérard Lablanche, BRGM, 1982).

Les chaumes du Verniller enfin, à la sortie ouest de Bourges, montrent encore d'anciens puits d'extraction. De fait, c'est toujours ce même calcaire que recouvrent les pelouses calcicoles à Brome dressé avec leur cortège d'Orchidées, Hélianthèmes et autres plantes rares. Nul doute que les anciennes carrières de Saint-Florent servent aussi de refuge aux Traquets, Pipits et autres passereaux des milieux agricoles infestés de pesticides !



Vers 1850, le Cher comptait 118 carrières de pierre à bâtir et 49 pour la chaux. Ainsi, qu'ils aient été fermiers ou maîtres d'œuvre des puissants, les bâtisseurs ont pendant des siècles privilégié les roches locales, parce qu'elles étaient disponibles à moindre prix mais aussi en les choisissant selon leur résistance et leur esthétique. Les maisons qu'ils nous ont léguées, parfois uniques témoins de roches enfouies sous le bitume et les prés, ont acquis une véritable valeur patrimoniale.



En effet, les lois du commerce et les facilités du transport font qu'aujourd'hui les matériaux arrivent généralement de loin, uniformisant le bâti qui donnait un supplément d'âme à chaque terroir.

Merci à ceux qui s'ingénient à l'entretenir !

PATRICK DORLEANS
BENEVOLE

Photos : Martinet sortant de son nid à la cathédrale de Bourges - roche plus ou moins riche en inclusions ferrugineuses - Limnées fossiles.

Conseil lecture



EAU : L'ETAT D'URGENCE par Anne Le Strat

édition : Seuil-Libelle, 60 pages, 4,50 €

Anne Le Strat, Docteure en géopolitique, est engagée depuis des années sur les enjeux de la gestion de l'eau. Adjointe au maire de Paris, elle a mené à bien la remunicipalisation du service de l'eau avec la création d'Eau de Paris qu'elle a présidée. Elle est directrice générale de l'OFB depuis janvier 2026.

Entre Juillet et Août 2022, les feux ont ravagé les monts d'Arrée au cœur du massif Armoricaïn. Toujours dans le Finistère, des centaines d'hectares de landes et de tourbières ont été brûlés, des habitants évacués et privés d'eau. Qui aurait pu prévoir que cette région connaîtrait une telle situation et des températures autour de 40° C à Brest ? La France a traversé en 2022 la sécheresse la plus longue et la plus étendue jamais enregistrée par Météo France depuis 1959.

Il existe trois types de sécheresse :

- sécheresse météorologique : déficit pluviométrique
- sécheresse hydrologique : déficit en débit des rivières, fleuves ou cours d'eau
- sécheresse agricole ou agronomique : déficit du bilan hydrique

Les trois ont des caractéristiques propres et peuvent ou non se produire en même temps.

Une quatrième est apparue récemment : la sécheresse anthropique due aux prélèvements et aux consommations d'eau indépendamment des conditions climatiques.

Le réchauffement climatique accentue la sécheresse car des températures plus élevées entraînent une plus forte évaporation de l'eau en été. Selon le GIEC une augmentation des températures de 1 °C réduit l'eau disponible de 7 % par évaporation. Encore inimaginable aujourd'hui, la Bretagne pourrait vivre en 2050 sous un climat méditerranéen avec des

vagues de chaleur plusieurs fois par an. Tous les indicateurs sont au rouge : précipitations estivales, niveau des nappes, débits annuels, humidité des sols.

La crise climatique est là et nous sommes entrés dans une crise de l'eau.

Les manifestations de Sainte Soline autour du projet des méga bassines et leur répression ont jeté une lumière crue sur les potentielles luttes autour de l'eau.

L'avenir va être chaud, sec et conflictuel.

Certains prélèvements d'eau sont inconnus (ceux pour les piscines par exemple) ou ceux destinés à l'agriculture (forages indépendants), ça génère en été des débordements que chacun a pu remarquer (arrosage en pleine chaleur par exemple).

Il existe deux types de prélèvements :

- Prélèvements des eaux de surface pour 26 milliards de m³ (2/3 sont affectés au refroidissement des centrales nucléaires et à l'alimentation des voies navigables)
- Prélèvements d'eaux souterraines : pour 60 % à l'eau potable et 25 % à l'irrigation (plus de la moitié sont destinés à la nouvelle aquitaine et au centre val de Loire les plus gros consommateurs en France)

La vraie question stratégique est relative aux priorités que le pays donne en termes de répartition des usages de l'eau entre les différents acteurs.

Actuellement, on compte 800.000 retenues d'eau contre 125.000 dans les années 1990. (100 mega bassines en France). Elles ne se remplissent pas en captant l'écoulement de l'eau mais uniquement par pompage en nappe et en rivière. Cela s'inscrit dans la logique de l'offre par la recherche de ressources additionnelles grâce au recours d'équipements techniques, elles participent à l'assèchement des cours d'eau et à la destruction de leurs écosystèmes. Elles influencent les régimes d'écoulement, le transfert des sédiments et la contamine en allongeant le temps de séjour de l'eau.

La perte d'eau par évaporation peut atteindre 60 %, ces réserves de substitution permettent aux agriculteurs de déroger aux restrictions des prélèvements d'eau l'été alors que celles-ci s'appliquent à tous les autres acteurs.

En plus, ces projets privés sont soutenus par des deniers publics.

Les méga bassines sont de solutions court-termistes, il faut encourager les pratiques agricoles et d'aménagement qui conduisent à une meilleure rétention d'eau dans les sols. (Végétalisation, plantation de haies bocagères (en un siècle, trois quarts des haies ont disparu)

Dans un communiqué du 15/03/2023, France Nature Environnement dénonce l'instrumentation des événements de Sainte Soline pour étouffer le débat démocratique.

Rappelons pour finir que la France a été condamnée par la cour de justice de l'Union Européenne pour non -respect des directives « nitrates » et « eau potable »

L'état choisit toujours son camp.

JEAN-LUC CHICHERY
TRESORIER-ADJOINT



Une bibliothèque rien que pour vous !



Saviez-vous que Nature l8 met à votre disposition une bibliothèque dédiée aux adhérents ?

Comment ça marche ?



Vous choisissez vos livres directement au local



Vous inscrivez vos emprunts sur la feuille d'emargement prévue à cet effet



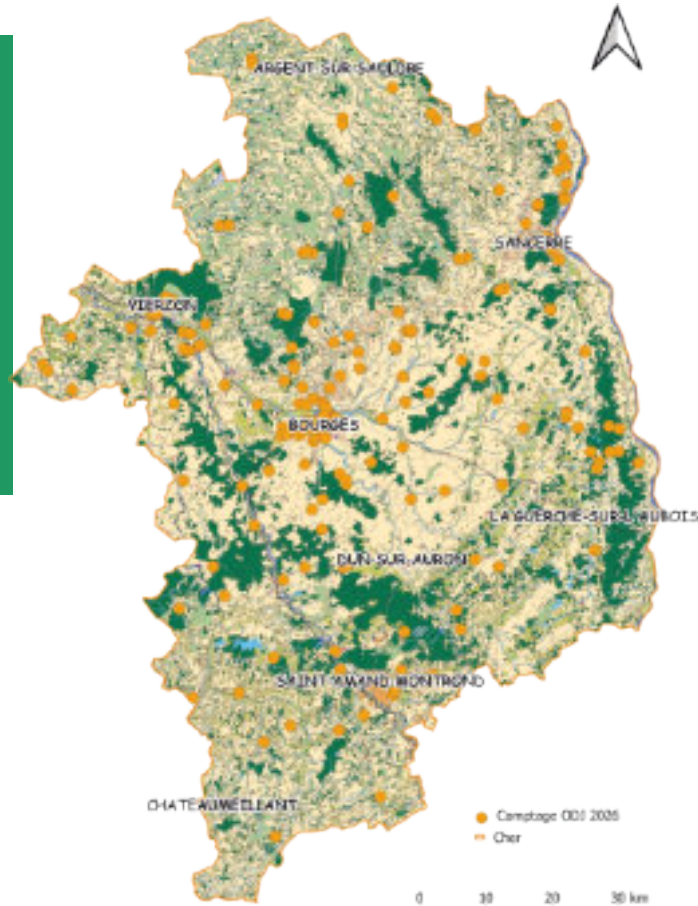
Vous profitez, vous découvrez, vous partagez



Le coin des Naturalist



Opération oiseaux des jardins 2026



Un grand merci

189 participants répartis sur **100** communes.

Depuis 2016, la participation au comptage des oiseaux des jardins dans le Cher a globalement progressé, malgré quelques fluctuations selon les années. Le nombre de participants est ainsi passé de 58 en 2016 à un record de 289 observateurs en 2025, témoignant d'un intérêt croissant pour cette opération de sciences participatives. Cette dynamique s'est également traduite par une augmentation du nombre de communes couvertes, atteignant 134 communes en 2025, soit la plus forte couverture départementale depuis le début du suivi.

L'année 2026 marque toutefois un recul de la participation, avec 189 participants répartis dans 100 communes. Cette diminution peut s'expliquer en partie par l'effet « année record » de 2025, souvent suivi d'un ajustement l'année suivante, mais aussi par des facteurs conjoncturels comme la météo ou la mobilisation locale. Malgré ce recul, l'édition 2026 confirme que l'opération conserve une base solide de participants et une bonne répartition territoriale, ce qui garantit la continuité et la valeur scientifique du suivi.

Les observations de la communauté



Le 8 mars 2026, Stéphane Lebreton partage une belle photo d'une jeune Couleuvre d'Esculape, d'environ 40 cm, rentrée dans une maison inoccupée à Menetou-Couture. Ce serpent peut mesurer jusqu'à 1m50, à taille adulte, il est généralement de couleur brun-vert olivâtre. De tendance nettement arboricole, cette couleuvre très agile se nourrit d'oiseaux et d'œufs, de petits rongeurs, de lézards et d'insectes.

Le 5 mars, Quentin Génichon fait une jolie photo d'Osmies cornues à Arçay. On remarque bien le mâle avec la face à poils blanc pur et la femelle avec le thorax recouvert de poils noir mat et une pointe de l'abdomen rousse.

Les osmies sont des petites abeilles solitaires, souvent qualifiées d'Abeilles maçonnes.

L'Osmie cornue *Osmia cornuta* est la plus massive. Précoces, les premiers mâles apparaissent souvent dès les premiers jours doux et ensoleillés de janvier. Selon la température et la latitude, les femelles émergent de fin janvier à fin février.

L'Osmie rousse *Osmia bicornis* (anciennement *Osmia rufa*), plus tardive, n'apparaît habituellement que fin mars pour les premiers mâles et entre les 6 et 10 avril pour les femelles. Le mâle a une face à poils blanc cassé, jaune, parfois orangé. La femelle a un thorax recouvert de poils brun-gris à roux et une pointe de l'abdomen noire.



Rejoignez l'aventure sur Faune Cher



Les temps forts à venir



Les rencontres naturalistes

le 03 mai 2026

Une journée pour rencontrer des passionnés de nature, échanger et participer à des inventaires de terrain, entre conférences et sorties sur le terrain.

Programme à venir, contactez-nous pour plus d'informations. Rendez-vous au centre socio-culturel d'Orval.

Journée mondiale des Blaireaux

le 15 mai 2026

À l'occasion de la Journée mondiale du blaireau, Nature 18 s'associe à l'ASPAS pour mieux faire connaître cet animal et se mobiliser à ses côtés.

Rejoignez-nous ! Infos à venir.



Faites de l'écologie

le 06 juin 2026

Comme chaque année, nous vous donnons rendez-vous au Jardin de l'Archevêché pour une grande manifestation sur le thème de l'écologie ! Animations pour les enfants avec le club CPN et jeux grand public vous attendent pour cette édition !

Nature 18

Association départementale pour l'étude et la Protection de la Nature et de l'Environnement dans le Cher

Local associatif des Merlattes · 16, rue Henri Moissan · 18000 Bourges

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h · 02 48 70 76 26 · e-mail : contact@nature18.org

www.nature18.org · Facebook : [@Nature18](https://www.facebook.com/Nature18) · Faune Cher : <https://www.faune-cher.org/> · Instagram : [association_nature_18](https://www.instagram.com/association_nature_18)

Crédits photos et illustrations : Couverture : Jean-Luc Coupeau; Patrick Dorleans; Danièle Boone; Mélanie Dunand, Nature 18, sauf mention particulière.

Relecture : Philippe Van Nieuwkerke, Danièle Boone, Patrick Dorleans, Isabelle Malapert, Dominique Picard, Jean-Luc Chichery

Coordination de rédaction et mise en page : A.MOREAU

Le contenu des articles est de la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas Nature 18.